



PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

COMITÉ DU CODEX SUR LES PRINCIPES GÉNÉRAUX

Vingt-huitième session

Paris, France, 7 - 11 avril 2014

Rapport du groupe de travail électronique sur la coopération entre le Codex et l'OIE

Préparé par le Canada

1. À l'occasion de la 27^e session du Comité du Codex sur les principes généraux (CCGP), les membres ont convenu de mettre sur pied un groupe de travail électronique (GT électronique)¹ présidé par le Canada, travaillant en anglais uniquement, ouvert à tous les membres et observateurs, et assumant le mandat suivant :

En réaffirmant l'engagement à collaborer à l'élaboration des normes d'intérêt commun en respectant les mandats et les procédures du Codex Alimentarius et de l'OIE, y compris un engagement à entamer un processus ouvert, transparent et participatif, le groupe de travail proposera des lignes directrices pour mieux prendre en compte les travaux pertinents entrepris ou en cours au sein de chaque organisation et déterminera les moyens d'intégrer des renvois cohérents entre les normes et les lignes directrices des deux organisations, s'il y a lieu.

2. Le 12 septembre 2012, par l'entremise du Secrétariat du Codex, le président a invité les gouvernements membres ainsi que les observateurs intéressés à prendre part au groupe de travail électronique (GT électronique) à fournir leurs coordonnées. La date limite pour l'envoi des noms des participants était le 19 octobre 2012. La liste des participants au GT électronique constitue l'Annexe A jointe à ce document.

3. Le 19 novembre 2012, un tableau dressant la liste d'un certain nombre de documents du Codex faisant référence au document de l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) a été distribué. Une demande de commentaires au sujet des questions suivantes a également été distribuée :

- a) Y a-t-il d'autres textes pertinents à la fois à la Commission du Codex Alimentarius (CCA) et à l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) qui pourraient être ajoutés au tableau?
- b) Y a-t-il des travaux actuellement en cours réalisés par la CCA qui pourraient être pertinents aux deux organismes?
- c) Selon vous, les conditions actuelles de travail permettent-elles aux deux organismes de s'investir efficacement dans le travail pertinent pour chacun?
- d) Pouvez-vous formuler des recommandations visant à améliorer a) les procédures de travail et b) le renvoi cohérent aux normes respectives de chacun, lorsqu'il y a lieu?

4. La date limite pour l'envoi des commentaires était le 4 janvier 2013. Dix-sept gouvernements membres et cinq organismes observateurs ont émis des commentaires. Les commentaires reçus faisaient état de références supplémentaires du Comité du Codex, de textes possiblement pertinents pour l'OIE et de documents de l'OIE faisant référence au Codex, lesquels ont servi à la mise à jour d'une liste complète de documents de renvoi.

5. En tenant compte des commentaires fournis, il a été possible de formuler des recommandations et de les répartir généralement sous trois thèmes suggérés :

¹REP12/GP Paragraphes 70 – 71.

- a) L'adoption d'une structure formelle de collaboration visant à augmenter la cohérence.
- b) Davantage de transparence au moyen d'une meilleure communication.
- c) Le renforcement de la collaboration au niveau national.

6. Le 20 février 2013, le tableau à jour ainsi que les thèmes proposés et les recommandations ont été communiqués aux participants du GT électronique avec une date limite pour la réception de leurs commentaires établie au 13 mars 2013. Quatorze gouvernements membres et quatre organismes observateurs ont soumis des commentaires à propos de ces thèmes et de ces recommandations.

7. Suivant les commentaires reçus, une première version du document d'orientation proposé a été rédigée et distribuée aux participants au GT électronique le 24 avril 2013 avec une date limite pour la réception de leurs commentaires établie au 17 mai 2013. Neuf gouvernements membres et quatre organismes observateurs ont émis des commentaires.

8. Le 19 juillet 2013, suivant les commentaires reçus, une deuxième version du document d'orientation proposé a été distribuée avec une date limite pour la réception des commentaires établie au 18 septembre 2013. Neuf gouvernements membres et quatre organismes observateurs ont émis des commentaires.

9. Une troisième version du document dans laquelle on a tenu compte des commentaires reçus a alors été rédigée, puis envoyée à Rome afin d'être distribuée à tous les membres du Codex et des organismes observateurs.

10. Une compilation de tous les commentaires issus des quatre étapes de consultation a été communiquée au moyen d'un document distinct.

11. Les membres du GT électronique ont soulevé le fait que l'approche « de la ferme à la table » ainsi que le concept « une seule santé » sont essentiels à l'élaboration de normes pertinentes à la chaîne complète de production des aliments. Ainsi, la collaboration entre l'OIE et la CCA est vitale puisque tant l'élaboration de normes applicables à la ferme que le maintien de l'état de santé des populations animales (mandat de l'OIE) et l'élaboration de normes relatives aux aliments sans danger (mandat de la CCA) permettraient d'augmenter la sécurité du consommateur.

12. Les membres du GT électronique ont également constaté que les lignes directrices actuelles constituent un cadre efficace de collaboration et de communication entre le Codex et l'OIE. Elles comprennent :

- Les lignes directrices pour la coopération entre la Commission du Codex Alimentarius et les organisations intergouvernementales aux fins de l'élaboration de normes et de textes apparentés (section I du *Manuel de procédure de la CCA*).
- Les critères d'établissement de normes et de textes apparentés (section II du *Manuel de procédures de la CCA*).
- Les procédures d'élaboration des normes du Codex et des textes apparentés – Partie 2. Examen critique.

13. Bien que les membres du GT électronique aient reconnu l'existence des lignes directrices actuelles, constituant une base pour la collaboration, ils ont souligné la nécessité d'augmenter l'efficacité des lignes directrices existantes et la détermination de mesures pratiques visant à promouvoir la coopération entre le Codex et l'OIE conformément aux règles propres à chacun des deux organismes ainsi qu'à leurs procédures.

14. Les membres ont également souligné que les différences entre les mandats, les priorités et les procédures opérationnelles des deux organismes rendraient difficile l'élaboration efficace de normes communes. Toutefois, une coordination accrue du travail entrepris par les deux organismes, une plus grande harmonisation ainsi que davantage de transparence à l'aide de différentes mesures donneraient lieu à une collaboration plus efficace entre la CCA et l'OIE.

15. Par conséquent, le GT électronique a :

- Indiqué un certain nombre de documents faisant référence au Codex et/ou à l'OIE et rédigé une liste complète de documents de renvoi. Cette liste est communiquée au moyen d'un document distinct.
- Rédigé un document d'orientation (Annexe B) dans lequel sont indiquées les mesures recommandées qui peuvent favoriser une collaboration continue entre les deux organismes, lesquelles sont réparties sous trois thèmes clés :
 - Thème A : L'adoption de procédures systématiques de renvoi pour favoriser la cohérence.
 - Thème B : L'amélioration des processus permettant d'établir les priorités communes dans les domaines d'intérêt mutuel et l'accroissement de la transparence au moyen du partage d'information et de la reconnaissance des pratiques exemplaires dans les communications et la collaboration.
 - Thème C : Le renforcement de la collaboration aux niveaux national et régional.

16. Le document d'orientation provisoire pour la collaboration entre le Codex et l'OIE soumis pour examen à l'occasion d'une réunion en personne du groupe de travail pendant la 28^e session du CCGP se trouve à l'Annexe B de ce document.

ANNEXE A

ELECTRONIC WORKING GROUP ON CODEX/OIE COOPERATION**List of Participants****Chair (Canada)**

Nancy ING
Regulatory Policy and Risk Management Specialist
Office of the Codex Contact Point for Canada
Food Directorate
Health Canada
Email: nancy.ing@hc-sc.gc.ca

Argentina

Email : codex@minagri.gob.ar

Ing. Gabriela CATALANI
Email: gcatal@minagri.gob.ar

Australia

Ann BACKHOUSE
Director
Codex International Standards
Food Division
Department of Agriculture
Email: ann.backhouse@daff.gov.au
Email: codex.contact@daff.gov.au

Canada

Bertrand GAGNON
Deputy Director
International Standard Setting
Canadian Food Inspection Agency
Email: Bertrand.Gagnon@inspection.gc.ca

Croatia

Visnja PAPAC
State Veterinary Inspector for Infectious Diseases
Ministry of Agriculture
Veterinary Department
Croatia, Europa
Email: visnja.papac@mps.hr

Denmark

Jytte KJÆRGAARD
Head of Section
International coordination
Email: jk@fvst.dk
Ministry of Food, Agriculture and Fisheries
Danish Veterinary and Food Administration

Egypt

Ms. Reda Mohamed SAYED
Agronomist
Food Standards Specialist (EOS)
Email: reda_nn_mm@yahoo.com

European Union

Ms. Eva Maria Zamora ESCRIBANO
European Commission
Health and Consumers Directorate-General
Brussels - Belgium
Email: eva-maria.zamora-escribano@ec.europa.eu

Mr. Risto HOLMA
European Commission
Health and Consumers Directorate-General
Brussels - Belgium
Email : risto.holma@ec.europa.eu

France

Dr. Nicolas PONÇON
Adjoint au chef du bureau des négociations
européennes et multilatérales
Direction Générale de l'Alimentation
Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et
de la forêt
Email: nicolas.poncon@agriculture.gouv.fr

Ms. Claire SERVOZ
Adjointe au Chef du bureau de la qualité et de la
valorisation des denrées alimentaires
Direction Générale de la Concurrence de la
Consommation et de la Répression des Fraudes
Email: claire.servoz@dgccrf.finances.gouv.fr

Germany

Mr. Niklas Schulze ICKING
Bundesministerium für Ernährung, Landwirtschaft
und Verbraucherschutz (BMELV)
Federal Ministry of Food, Agriculture and
Consumer Protection
Email: niklas.schulze-icking@bmelv.bund.de

Ghana

Dr. Bashiru Boi KIKIMOTO
 Veterinary Public Health
 Veterinary Services Directorate
 Ministry of Food and Agriculture
 Email: boikikimoto@yahoo.com
 Email: codex@gsa.gov.gh

Japan

Mr. Eiichi YOKOTA
 Assistant Director
 Department of Food Safety, Ministry of Health,
 Labour and Welfare
 Email: codexj@mhlw.go.jp

Mr. Yamato ATAGI
 Deputy Director
 Food Safety and Consumer Policy Division Food
 Safety and Consumer Affairs
 Bureau Ministry of Agriculture, Forestry and
 Fisheries
 Email: yamato_atagi@nm.maff.go.jp
 Email: codex_maff@nm.maff.go.jp

Ms. Akemi KAMAKAWA
 Deputy Director
 Food Safety and Consumer Policy Division Food
 Safety and Consumer Affairs
 Bureau Ministry of Agriculture, Forestry and
 Fisheries
 Email: akemi_kamakawa@nm.maff.go.jp

Malaysia

Ms. Noraini Ab. WAHAB
 Principal Assistant Director
 Standard and Codex Branch
 Food Safety and Quality Division
 Ministry of Health Malaysia
 Email: norawahab@moh.gov.my

Ms. Ezlin Abdul KHALID
 Assistant Director
 Standard and Codex B ranch
 Food Safety and Quality Division
 Ministry of Health Malaysia
 Email: ezlin@moh.gov.my
 Email: ccp_malaysia@moh.gov.my

Mauritius

Mrs. B.R. KUREEMUN
 Divisional Scientific Officer
 M/Agro-Industry & Food Security
 Email: bkureemun@mail.gov.mu

Mr. S.K. SOHUN
 Chief Health Inspector
 M/ of Health & Quality of Life
 Email: skssohun@yahoo.com

Dr. S. NEELIAH
 Senior Scientific Officer
 M/ Agro-Industry & Food Security,
 Email: sneeliah@mail.gov.mu

Mexico

Montserrat Arroyo KURIBREÑA
 Directora de Importaciones y Exportaciones
 Servicio Nacional de Sanidad, Inocuidad y
 Calidad Agroalimentaria, SENASICA
 Secretaría de Agricultura, SAGARPA
 Email: montserrat.arroyo@senasica.gob.mx

Michelle Vizueth CHÁVEZ
 Subdirectora para la Atención del Codex
 Alimentarius y otros Organismos
 Dirección General de Normas
 Secretaría de Economía
 Email: codexmex@economia.gob.mx

The Netherlands

Ludo W.A. VISCHER
 Ministry of Economic Affairs, Agriculture and
 Innovation,
 Animal Agri Chains and Animal Welfare
 Department
 The Netherlands
 Email: l.w.a.vischer@mineleni.nl

New Zealand

Mr. Raj RAJASEKAR
 Senior Programme Manager (Codex)
 Ministry for Primary Industries
 Email: Raj.rajasekar@mpi.govt.nz

Mr. Steve HATHAWAY
 Director Science & Risk Assessment
 Email: steve.hathaway@mpi.govt.nz

Mr. Greg ZEMKE-SMITH
 Principal Adviser- International Standards
 Coordination
 Ministry for Primary Industries
 Email: Greg.Zemke-Smith@mpi.govt.nz

Nigeria

Dr. Ademola MAJASAN
 Deputy Director
 National Codex Committee
 Email: demmyjash@yahoo.com
 Email: codexng@sononline.org
 Email: bob_king_george@yahoo.com

Norway

Mrs. Vigdis Veum MOELLERSEN
 Senior Advisor

Norwegian Food Safety Authority
Head Office
Email: visvm@mattilsynet.no

Panama

Dra. Vielka Cedeño DE BALABARCA
Médico Veterinaria
Departamento de Protección de Alimentos del
Ministerio de Salud
Inspector Nacional de Plantas
Email: dravielkax30@hotmail.com

St.Vincent and the Grenadines

Dr. Lucille GRANT
Fisheries Division
Email: lucillesvg@yahoo.com

Spain

Biological Risk Management and Veterinary
Legislation Department
Email: riesgosbiologicos@msssi.es

Sweden

Ms. Carmina IONESCU
Codex Coordinator
Swedish National Food Agency
Tel. +46 18 17 56 01
Email: caio@slv.se

Mrs. Viveka LARSSON
Senior Veterinary Officer
Swedish National Food Agency
Tel. +46 18 17 55 88
Email: bvila@slv.se

Thailand

Mr. Pisan PONGSAPITCH
Director of Office of Standard Development
National Bureau of Agricultural Commodity and
Food Standards (ACFS)
Ministry of Agriculture and Cooperatives
Email: pisan@acfs.go.th; codex@acfs.go.th

Tunisia

Madame Mélika HERMASSI BELGACEM
Director of Quality, Food Safety and Environment
Permanent Secretary of Tunisian Codex
Committee
Technical Centre for Agri-Food
Email: codextunisie@topnet.tn

United States

Mary Frances LOWE
U.S. Codex Manager
Food Safety and Inspection Service

USDA
Email: MaryFrances.Lowe@fsis.usda.gov
Email: Barbara.McNiff@fsis.usda.gov

Uruguay

Lic. Eleonora BALSERINI
Unidad de Asuntos Internacionales
Ministerio de Ganadería, Agricultura y Pesca
Email: ebalserini@mgap.gub.uy
uai@mgap.gub.uy
Montevideo - Uruguay

Codex Contact Point for Uruguay
Email: codex@latu.org.uy

European Food Law Association

Mr. Xavier LAVIGNE
Email: secretariat@efla-aeda.org

International Council of Grocery Manufacturer Associations

Carmen STACY
ICGMA Secretariat
GMA Director, Codex and International Policy
Email: cstacy@gmaonline.org

International Dairy Federation

Mr. Joerg SEIFERT
Technical Director
International Dairy Federation (IDF)
Brussels
Belgium
Email: JSeifert@fil-idf.org

International Egg Commission

Dr. Vincent GUYONNET
Scientific Advisor
The International Egg Commission
Email: vincent@internationalegg.com

International Federation of Animal Health

Olivier ESPEISSE
Email: espeisse_olivier@elanco.com
Email: ifah@ifahsec.org

Barbara FREISCHEM
Executive Director
International Federation for Animal Health, AISBL
Email: ifahexecutivedirector@ifahsec.org

OIE

Dr. Gillian MYLREA
Deputy Head, Department of International Trade
OIE World Organisation for Animal Health
Paris, France
Email: g.mylrea@oie.int

Sarah KAHN
Email: s.kahn@oie.int

Derek BELTON
Head, International Trade Department
World Organisation for Animal Health (OIE) Paris
Email: d.belton@oie.int

SSAFE

Dr. Jean VIGNAL
NESTEC Corporate Regulatory and Scientific
Affairs
Legislation on Food Chain Safety
Email: Jean.Vignal@nestle.com

ANNEXE B

Document d'orientation provisoire proposé pour la coopération entre le Codex et l'OIE**Mesures recommandées visant la promotion de la collaboration entre la Commission du Codex Alimentarius et l'Organisation mondiale de la santé animale****Introduction**

Les membres de la Commission du Codex Alimentarius (CCA) et ceux de l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) reconnaissent la nécessité d'une collaboration continue puisque ces deux organismes traitent de questions d'intérêt mutuel concernant la salubrité des aliments dans le cadre de la chaîne de production alimentaire de la ferme à la table. Ces lignes directrices mettent en place des mécanismes qui peuvent servir à favoriser une collaboration continue entre les deux organismes et leurs membres aux niveaux national et régional. Ce document d'orientation devrait être lu de concert avec les Accords intervenus entre l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et l'Office International des Épidémiologies (OIE), les *Lignes directrices pour la coopération entre la Commission du Codex Alimentarius et les organisations internationales intergouvernementales dans l'élaboration des normes et textes apparentés* et le *Règlement organique de l'office international des épizooties*.

Mesures recommandées

Les mesures suivantes sont recommandées afin de favoriser la collaboration entre la CCA et l'OIE. Elles sont réparties sous trois thèmes. Une fois mises en œuvre et maintenues, ces mesures devraient soutenir une collaboration renforcée entre les deux organismes.

Thème A – L'adoption de procédures systématiques de renvoi pour favoriser la cohérence.

1. Pour les textes pertinents pour le Codex/l'OIE, la CCA et l'OIE devraient adopter un processus de renvoi systématique cohérent comportant des formats de renvoi et des mises à jour régulières, au besoin.

Format de renvoi recommandé :a. Documents du Codex :

Numéro de référence de la CCA : *Titre de la norme/directive/du texte*.

Exemple : CAC/GL 78-2011 *Directives pour la maîtrise de Campylobacter et de Salmonella dans la chair de poulet*.

Exemple : CAC/GL 58-2005 *Code d'usages en matière d'hygiène pour la viande*.

b. Documents de l'OIE :

Pour les codes de l'OIE : *Titre du code (année)*. Numéro du chapitre. Titre du chapitre, numéro de l'article et titre (le cas échéant).

Exemple : *Code sanitaire pour les animaux terrestres (2012)*. Chapitre 5.3. Procédures internes à l'OIE en rapport avec l'Accord sur l'application des mesures phytosanitaires et sanitaires de l'Organisation mondiale du commerce. Article 5.3.2 Introduction sur l'appréciation de l'équivalence de mesures sanitaires.

Pour les manuels de l'OIE : *Titre du manuel (année)*. Numéro du chapitre. Titre du chapitre.

Exemple : *Manuel des tests de diagnostic pour les animaux aquatiques (2012)* Chapitre 2.3.5 Anémie infectieuse du saumon

2. La CCA et l'OIE devraient publier une liste des domaines d'intérêt mutuel (p. ex. : les normes, les lignes directrices et les textes) sur leurs sites Web respectifs.

Thème B – L'amélioration des processus permettant d'établir les priorités communes dans les domaines d'intérêt mutuel et l'accroissement de la transparence au moyen du partage d'information et de la reconnaissance des pratiques exemplaires dans les communications et la collaboration.

3. La CCA et l'OIE continueront à échanger l'information pour déterminer les domaines d'intérêt mutuel et partager les priorités du programme de travail. La CCA et l'OIE sont invitées à :
 - a. Tenir des réunions conjointes annuelles entre la personne assumant la présidence de la CCA et celle assumant la direction générale de l'OIE, ou entre leurs remplaçants désignés respectifs, pour discuter de la détermination et du maintien d'une liste :
 - i. de priorités communes, de plans de travail communs et de définitions respectives communes, selon le cas, ayant trait au nouveau travail proposé pour les deux organismes qui nécessiterait une collaboration/une consultation;
 - ii. de normes, de lignes directrices et de textes d'intérêt mutuel à propos desquels il peut être nécessaire d'obtenir les commentaires d'autres organismes.
 - b. Continuer à tenir des réunions conjointes annuelles des secrétariats afin :
 - i. d'échanger de l'information (c.-à-d. des rapports sur des enjeux d'intérêt pour chacun des organismes, des normes et des recommandations);
 - ii. de donner de l'information, en fonction du rôle et de l'expertise technique propres à chacun des organismes, sur des points inscrits à l'ordre du jour traitant de sujets d'intérêt mutuel qui nécessitent une démarche coordonnée;
 - iii. de communiquer des mises à jour sur les activités mises en branle par chacun des organismes, et ce, en vertu d'un point permanent à l'ordre du jour et dans le cadre de l'ensemble des réunions tenues à tous les niveaux.
 - c. Faire en sorte que chaque organisme examine le travail accompli par l'autre sur des enjeux communs ou liés entre eux de façon à ce que des normes fondées sur les intérêts communs soient élaborées en consultation mutuelle, le cas échéant.
 - i. Inciter les personnes responsables de la présidence d'organes subsidiaires à déterminer et à chercher l'information pertinente sur les domaines d'intérêt commun repérés.
 - d. À l'occasion des réunions respectives de chaque organisme, distribuer les rapports produits par chacun des organismes ainsi que les liens vers leurs sites Web respectifs.
 - e. Tenir des ateliers/séances conjointes parallèlement aux réunions de la CCA, de ses organes subsidiaires ou lorsque l'occasion se présente ou lorsque des membres du Codex ou de l'OIE en font la demande, afin de les informer des enjeux tels que les priorités, le mandat et les procédures de travail des organismes.
 - f. Établir des critères de sélection des représentants qui doivent participer aux réunions tenues par chacun des organismes.
 - g. Veiller à ce que des experts représentent conjointement la CCA et l'OIE ainsi que le secrétariat du SPS de l'OMC à l'occasion d'ateliers de renforcement des capacités, s'il y a lieu.

Thème C – Le renforcement de la collaboration aux niveaux national et régional.

4. La CCA et l'OIE encouragent les gouvernements membres à renforcer la collaboration aux niveaux national et régional en favorisant le dialogue entre le point de contact du Codex et le représentant désigné de l'OIE dans leur champ de compétence respectif et à l'occasion de réunions de groupes de travail/sous-comités. Cette mesure favorisera une meilleure compréhension et une plus grande collaboration en matière de gestion des risques inhérents à la démarche de la ferme à la table dans le cadre de la chaîne de production alimentaire.
5. Les gouvernements membres sont également encouragés à partager l'information ainsi qu'à coordonner et à harmoniser les positions nationales sur les enjeux d'intérêt commun (p. ex., les textes pertinents en cours de rédaction au sein de chaque organisation) entre les représentants nationaux et régionaux du Codex et de l'OIE au moyen d'un dialogue délibéré (p. ex., des réunions conjointes et des forums).